



HAL
open science

Licence professionnelle Enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire. 2014, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02038247

HAL Id: hceres-02038247

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038247v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Enseignement de la langue des signes
française en milieu scolaire

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire

Dénomination nationale : SP7-Intervention sociale

Demande n° S3LP140007179

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Les cours ont lieu à Paris 8 et dans les locaux parisiens de l'association Visuel-Langue des Signes Française (LSF).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : L'INS-HEA (Institut National Supérieur des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés) et Association Visuel-LSF.
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire* portée par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) *Sciences du Langage* de l'Université Paris 8 existe depuis 2004. Elle s'inscrit dans la continuité de l'offre de formation de Paris 8 pour les étudiants en poursuite de deuxième année de licence (L2) *Sciences du langage, Psychologie, Sciences de l'Éducation*. Elle est accessible également aux étudiants en formation permanente du Diplôme de Formation Supérieure Spécialisée d'Université (DPCU) *Enseignement de la Langue des Signes Française pour public adulte* de Paris 8. Elle forme des enseignants et formateurs à l'enseignement de la LSF pour des élèves du premier et second degré. Les diplômés doivent connaître les processus complexes d'apprentissage du langage, être capables de maîtriser la langue des signes française et mettre en œuvre ces connaissances en situation pédagogique face à de jeunes élèves.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation répond aux besoins d'employeurs et de professionnels de terrain, bénéficie d'un contexte d'emploi favorable et de partenariats intéressants, mais la qualité du dossier fourni, assez succinct, ne permet pas d'avoir une vision exhaustive et suffisamment précise du projet pédagogique et du pilotage de la formation notamment.

Les enseignements proposés sont très spécialisés autour de la linguistique et de la langue des signes. 90 % des étudiants sont sourds et les cours sont assurés en LSF avec supports de cours en français écrit. Un tiers des cours sont traduits en présentiel par des interprètes français-LSF. Outre les particularités signalées, le public accueilli est composé majoritairement de salariés en reprise d'études. Malgré tout, la partie didactique et pédagogique n'est pas dominante dans le diplôme et la cohérence de l'articulation des unités d'enseignement n'est pas claire. La formation est organisée en alternance : une semaine de cours par mois, une semaine de stage et en emploi. Il semble difficile de pouvoir assurer les 450 heures de formation avec un tel rythme. On note que 126 heures seulement sont assurées par des professionnels extérieurs et par des enseignants d'organismes partenaires. Un stage de douze semaines (420 heures) minimum est obligatoire dans des établissements pour jeunes sourds ou de l'éducation nationale. Le projet tuteuré représente 150 heures de suivi en présentiel ou à distance, mais on ne trouve pas d'informations sur les objectifs et les modalités d'organisation de ce projet dans les documents fournis. Les évaluations des acquis ne sont pas toutes explicitées non plus.

Les deux responsables de la licence sont l'un professeur d'Université et l'autre maître de Conférences en Sciences du langage et spécialistes de la langue des signes. Le premier de ces responsables encadre d'autres diplômes dans cette spécialité, ce qui doit permettre de mettre en cohérence les différentes formations et d'éviter les effets de concurrence. Néanmoins, il semble que ces responsables ne soient pas suffisamment mobilisés dans le pilotage opérationnel de la formation. Des responsables pédagogiques sont mentionnés dont on ne connaît pas les qualités ni les compétences. Les rôles sont d'ailleurs confus et dispersés. Seuls huit professionnels extérieurs interviennent dans cette licence (pour 18 enseignants de l'établissement ou autres établissements partenaires). Les enseignants-chercheurs de la composante n'assurent que 9,50 % des enseignements, ce qui est un obstacle à la dynamique de l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, 57 heures/450 heures sont assurées par un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Les renseignements fournis ne permettent pas de connaître la qualité de la plupart des intervenants. Un seul professionnel est issu du milieu scolaire ce qui semble très peu pour une telle licence. Quelques partenariats sont indiqués dans le dossier mais de façon trop "générique" et imprécise pour être significatifs et lisibles à l'exception de deux organismes de formation : l'association VISUEL-LS pour la formation à la LSF (convention non jointe au dossier) et l'INS HEA de Suresnes qui dépend du ministère de l'Éducation Nationale, pour la formation à l'enseignement. L'apprentissage n'est pas encore très développé. En outre, il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Toutefois, cette formation correspond à un besoin réel ainsi qu'à une directive de l'Éducation Nationale. L'accès à la formation par la validation des acquis de l'expérience est importante (4 à 6 étudiants sur 14). Les étudiants en reprise d'études étant tous financés, le positionnement est donc en adéquation entre la formation et l'emploi.

Un effort de communication a été entrepris à destination de l'Éducation Nationale (mais sans plus de précisions) pour diversifier les recrutements d'étudiants et accompagner ainsi les évolutions réglementaires. Des propositions sont faites à partir des enquêtes menées auprès des anciens étudiants : ouverture à l'international et développement de l'attractivité, évolution des contenus de formation et intégration du multimédia, etc. Toutefois, la qualité et l'utilisation de l'autoévaluation de l'établissement n'est pas retrouvée.

L'indicateur du taux d'insertion professionnelle est quelque peu biaisé pour cette licence du fait du recrutement d'un public déjà presque totalement en situation d'emploi à l'entrée dans le cursus. Si la poursuite d'études n'est pas la règle pour une licence professionnelle, on note qu'un quart des étudiants qui ont suivi cette licence poursuivent des études, notamment en master. La licence professionnelle correspond bien aux emplois de formateurs dans le domaine de la langue des signes française. Elle est donc adaptée aux métiers auxquels elle prépare. Le niveau de diplôme et son objectif d'insertion professionnelle immédiate limite néanmoins les étudiants dans l'accès au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES) LSF.

- Points forts :

- La sélection à l'entrée de formation, la place du stage et du projet tuteuré en lien avec la loi sur l'inclusion scolaire et la création de l'option LSF au baccalauréat.
- Les partenariats avec deux organismes du domaine qui renforcent l'implantation de la formation et assurant la constitution d'un réseau d'acteurs intéressant.
- L'équipe pédagogique spécialisée dans le domaine tant au niveau théorique et scientifique que professionnel.

- Points faibles :
 - Le projet pédagogique n'est pas suffisamment explicité, en particulier pour les aspects professionnalisants.
 - La cohérence de la maquette est à améliorer en articulant mieux les unités d'enseignements par domaine ou la progression pédagogique.
 - L'équipe d'enseignants-chercheurs est insuffisamment impliquée dans les enseignements.
 - Il y a peu d'heures d'enseignements assurées par des professionnels extérieurs en exercice et beaucoup d'intervenants dont on ne connaît pas les compétences en lien avec le domaine enseigné.
 - Il n'existe pas de conseil de perfectionnement.

Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire de retravailler la maquette pédagogique pour mieux répondre aux objectifs de formation annoncés et améliorer la cohérence d'ensemble. Les objectifs et les modalités de formation doivent être suffisamment explicités. Il est souhaitable que l'équipe pédagogique de la composante soit plus impliquée dans les enseignements et que le pilotage soit bien structuré. La mise en place du conseil de perfectionnement (ou équivalent) permettrait de favoriser l'évaluation et le réajustement de la formation grâce à la présence des professionnels. Par ailleurs, il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures d'enseignements assurés par des professionnels de terrain expérimentés en LSF.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique de la **Licence pro mention Intervention sociale, spécialité Enseignement de la langue des signes en milieu scolaire** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8